

PROJETS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT STRUCTURANTS POUR LA COMPÉTITIVITÉ

DISPOSITIF FINANCÉ PAR LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR (PIA)
SPÉCIFIQUEMENT DÉDIÉ À LA CRISE SANITAIRE COVID-19

OBJECTIF ?

Soutenir des projets collaboratifs de recherche et développement structurants visant le développement de solutions thérapeutiques à visée préventive ou curative contre le COVID-19.



TYPE D'INTERVENTION

Subventions ou avances récupérables en fonction des risques liés aux projets

NIVEAU D'INTERVENTION

Coût total du projet entre 4 et 50M€ (dépassement possible).

Régime d'aide SA.40391 (RDI)
taux d'intervention de 25 à 80%



TYPES D' ACTIONS ?

Projets collaboratifs : partenariats composés d'industriels et d'organismes de recherche.

Projets de recherche industrielle et/ou de développement expérimental.

Projets avec des retombées économiques et technologiques directes (nouveaux produits, services ou technologies).



THÉMATIQUES VISÉES

Toutes les stratégies thérapeutiques sont éligibles (vaccinales, antivirales, mixtes, etc.) ainsi que toutes les technologies (chimie, biotechnologie, intelligence artificielle et exploitation de données massives ou dispositif médical si pertinent).

Les projets doivent avoir fait leur preuve de concept et disposer de données précliniques solides.

DÉPENSES ÉLIGIBLES ?

Chercheurs, ingénieurs et techniciens, amortissements d'équipements et de matériels de recherche et sous traitance à des laboratoires publics ou privés.

Les essais cliniques doivent être réalisés sur le sol français pour être éligibles.

POUR QUI ?

Entreprises et établissements de recherches. Le projet doit être porté par une entreprise réalisant de la R&D. Les établissements de recherche ne peuvent être pilotes des projets.



DATE LIMITE ?

30 SEPTEMBRE (12H),
MAIS ÉVALUATION AU FIL DE L'EAU



DURÉE DU PROJET

Durée indicative 5 ans (à valider avec BPI selon les projets)

CRITÈRES DE SÉLECTION

- Caractère innovant et valeur ajoutée du projet
- Caractère stratégique à l'échelle nationale, existence d'une collaboration structurée et d'un effet diffusant au sein d'une filiale,
- Impact économique du projet
- Capacité du consortium à porter le projet
- Eco-conditionnalité



axess
Développement